



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ASB REVETEMENTS DE SOLS SARL**, Rue des Ro-siers 13, 1450 Ste-Croix
2. Déclaration de faillite: 15.08.2017
3. Suspension de faillite: 09.01.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.02.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : la société a pour but l'exécution de tous travaux de construction, d'entretien, de transformation et de rénovation d'immeubles, en particulier l'enlèvement et la pose de revêtement de sols, ainsi que toutes activités en rapport.

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et
du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

04016251

